



**EB-2013-0047**

## **AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE**

### **DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE UNE LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE ET DES INSTALLATIONS ANNEXES POUR**

- **NORTHLAND POWER SOLAR EMPIRE L.P.**
- **NORTHLAND POWER SOLAR MARTIN'S MEADOWS L.P.**
- **NORTHLAND POWER SOLAR ABITIBI L.P.**
- **NORTHLAND POWER SOLAR LONG LAKE L.P.**

Northland Power Solar Empire L.P., Northland Power Solar Martin's Meadows L.P., Northland Power Solar Abitibi L.P. et Northland Power Solar Long Lake L.P (collectivement le « requérant » ou les « requérants ») ont déposé une requête auprès de la Commission, datée du 12 février 2013 en vertu des articles 92 et 96(2) de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B). Les associés commandités des requérants sont respectivement Northland Power Solar Empire GP Inc., Northland Power Solar Martin's Meadows GP Inc., Northland Power Solar Abitibi GP Inc. et Northland Power Solar Long Lake GP Inc., chaque associé commandité étant une filiale en propriété exclusive de Northland Power Inc. (« NPI »). NPI et Northland Power Limited Partner Holdings Inc. sont les associés commanditaires et détiennent à ce titre une participation respective de 99,9 % et de 0,1 % dans chacun des requérants.

Les requérants élaborent, conçoivent, possèdent et assurent le fonctionnement des projets de production d'énergie et des installations de transport d'énergie annexes. Les requérants ont signé des contrats avec l'Office de l'électricité de l'Ontario et mettent actuellement au point des installations de production d'énergie solaire d'une capacité de 40 MW situées dans la région de la ville de Cochrane.

Les requérants possèdent une entente de copropriété en vigueur relative à la ligne de transport d'énergie et aux installations annexes, y compris environ 22 kilomètres de ligne de transport d'énergie à découvert de 115 kilovolts (« kV »), 500 mètres de câble de transmission souterrain, deux sous-stations de transformation de 115 kV, une centrale de transition ainsi qu'un poste de sectionnement (les « installations de transport d'énergie »), dans le but de relier les sites de production d'énergie au réseau d'électricité contrôlé par la SIERE par l'intermédiaire d'un seul point de connexion. Les installations de transport d'énergie seront intégralement financées par les requérants.

La portée de la présente procédure se limite à la validation de la conception des installations de transport d'énergie. L'étude des aspects relatifs aux installations de production d'énergie solaire proposées ne relève pas de la compétence de la Commission.

Le travail concerné par la présente requête implique la conception de :

- la sous-station de transformation principale;
- la sous-station de transformation de Calder;
- une ligne de transport d'énergie à haute tension (segment A et segment B);
- une centrale de transition;
- le poste de sectionnement de Calder (« PS de Calder »);
- un point d'interconnexion du circuit sous contrat de louage de 115 kV appartenant à Hydro One Networks Inc.

La ligne de transport d'énergie se trouve en grande partie sur le droit de passage public ainsi que sur des réserves routières fermées qui sont contrôlées par la Couronne/le ministère des Richesses naturelles. La centrale de transition souterraine et à découvert de 115 kV ainsi que le PS de Calder auront besoin de propriétés privées. De plus, la ligne de transport d'énergie devra traverser des terrains privés situés sur la rive du lac Lower Deception.

Le présent avis comprend une carte indiquant le lieu des installations proposées.

NPI détient actuellement des options pour tous les droits fonciers nécessaires pour la question relative aux propriétés privées. Les requérants ont fourni des formes d'accords concernant une « option d'achat » et une « option de location ». Le requérant a

également déterminé six accords de passage qui sont nécessaires auprès des diverses agences.

La Commission a assigné le numéro **EB-2013-0047** à cette requête.

### **Compétence de la Commission**

Pour toute demande d'autorisation de construire en vertu de l'article 92 de la Loi, l'article 96(2) de la Loi prévoit que lorsque la Commission doit déterminer si le travail proposé est dans l'intérêt du public, sa compétence se limite à l'étude :

- des intérêts des consommateurs en ce qui concerne les prix ainsi que la fiabilité et la qualité du service d'électricité;
- le cas échéant et conformément aux politiques du gouvernement de l'Ontario, de la promotion de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables.

Les questions environnementales relatives à ce projet sont étudiées lors d'une procédure distincte qui ne fait pas partie de la présente affaire de la Commission.

### **Comment consulter un exemplaire de la requête**

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur la page des consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier EB-2013-0047 dans la zone « Trouver une requête ». Des exemplaires de la requête et des documents à l'appui présentés à l'avance seront disponibles pour consultation aux adresses citées ci-après ainsi qu'à l'adresse [www.northlandpower.ca](http://www.northlandpower.ca).

### **Audience écrite**

La Commission entend procéder par voie d'audience écrite dans cette affaire, à moins qu'une partie démontre de façon satisfaisante à la Commission qu'il existe une bonne raison de ne pas procéder à une audience écrite. Si vous vous opposez à la tenue d'une audience écrite dans cette affaire, vous devez expliquer par écrit pour quelles raisons une audience orale est nécessaire. Toute objection à l'égard d'une audience écrite doit être transmise à la Commission et au requérant dans les **10 jours** suivant la date de publication ou la date de signification du présent avis.

## **Comment participer**

### **Lettres de commentaires**

Si vous souhaitez faire part de votre opinion sur l'affaire aux membres de la Commission, vous devez envoyer une lettre de commentaires à la Commission au plus tard 30 jours après la publication ou la date de signification du présent avis. Un exemplaire complet de votre lettre de commentaires, comprenant votre nom, vos coordonnées et le contenu de votre lettre, sera transmis au requérant ainsi qu'aux membres de la Commission qui doivent statuer sur la requête.

### **Participer en tant qu'observateur**

Si vous ne souhaitez pas participer activement à la présente affaire, mais que vous désirez recevoir les documents publiés par la Commission, vous pouvez obtenir le statut d'observateur. Vous devez en présenter la demande auprès de la Commission au plus tard **10 jours** après la publication ou la signification du présent avis.

### **Renseignements personnels contenus dans les lettres de commentaires et les demandes d'obtention du statut d'observateur**

Toutes les lettres de commentaires et les demandes d'obtention du statut d'observateur seront versées au dossier public. Cela signifie qu'elles seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission et sur son site Web. Avant de verser les lettres au dossier public, la Commission retire toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. celles qui ne sont pas reliées à une entreprise) contenues dans les lettres (c.-à-d. l'adresse, le numéro de télécopieur, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel de la personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu de la lettre feront partie du dossier public. Veuillez faire parvenir votre demande au Secrétaire de la Commission à l'adresse ci-dessous et indiquer le numéro de dossier **EB-2013-0047** dans l'en-tête de votre lettre.

### **Participer en tant qu'intervenant**

Si vous souhaitez participer activement à l'instance (c.-à-d. présenter des questions, des arguments), vous pouvez demander à obtenir le statut d'intervenant. Pour cela, vous devez en faire la demande auprès de la Commission au plus tard **10 jours** après

la publication ou la signification du présent avis. Les directives indiquant comment obtenir le statut d'intervenant sont accessibles sur le site Web de la Commission à l'adresse [www.ontarioenergyboard.ca/participate](http://www.ontarioenergyboard.ca/participate). Tous les documents que vous déposez auprès de la Commission, notamment votre nom et vos coordonnées, seront versés au dossier public. Ils pourront être consultés aux bureaux de la Commission et sur son site Web.

Si vous n'avez pas d'accès internet et que vous souhaitez savoir comment participer à l'audience ou obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec la Commission au 1-888-632-2727.

### **Comment joindre la Commission**

Lorsque vous répondrez au présent avis, veuillez indiquer le numéro de dossier **EB-2013-0047** dans la ligne « Objet » de votre courriel ou dans l'en-tête de votre lettre. Il est également important d'indiquer votre nom, votre adresse postale, votre numéro de téléphone et, le cas échéant, votre adresse électronique ainsi que votre numéro de télécopieur. Toutes les communications doivent être adressées à la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et doivent lui parvenir au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

### **IMPORTANT**

**SI VOUS NE SOUMETTEZ AUCUNE OPPOSITION ÉCRITE À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À CETTE AUDIENCE CONFORMÉMENT AU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PROCÉDERA SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PLUS D'AVIS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE AFFAIRE.**

### **Adresses**

#### **La Commission**

C.P. 2319  
27e étage  
2300, rue Yonge  
Toronto (Ontario) M4P 1E4  
À l'attention de : Secrétaire de la

#### **Les requérants**

- Northland Power Solar Empire L.P.,
- Northland Power Solar Martin's Meadows L.P.,
- Northland Power Solar Abitibi L.P.,
- Northland Power Solar Long Lake L.P.

Commission

Dépôts :

[www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/](http://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/)

Courriel :

[boardsec@ontarioenergyboard.ca](mailto:boardsec@ontarioenergyboard.ca)

Tél. : 1-888-632-6273 (sans frais)

Télec. : 416-440-7656

30, avenue St Clair Ouest,  
Bureau 1700  
Toronto (Ontario) M4V 3A1

À l'attention de : Robert Miller

Tél. : (647) 288-1066

Télec. : (416) 962-6266

Courriel :

[rob.miller@northlandpower.ca](mailto:rob.miller@northlandpower.ca)

**Conseil au requérant**

Borden Ladner Gervais LLP  
Scotia Plaza, 40, rue King Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 3Y4

À l'attention de : James C. Sidlofsky

Tél. : (416) 367-6277

Télec. : (416) 361-2751

[jsidlofsky@blg.com](mailto:jsidlofsky@blg.com)

Fait à Toronto, le 7 mars 2013

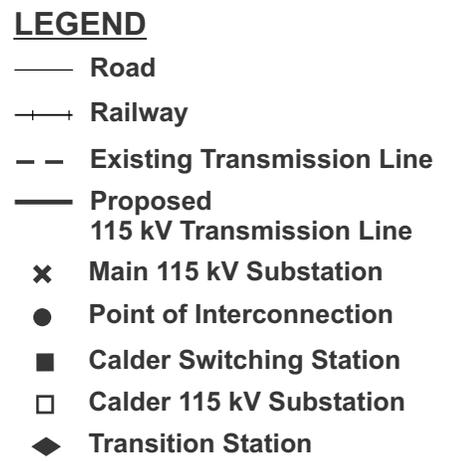
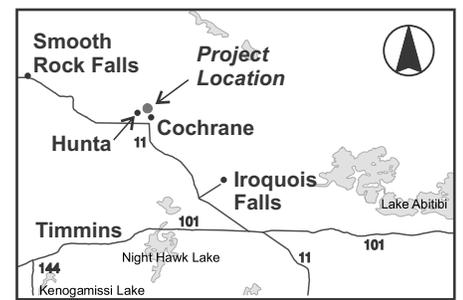
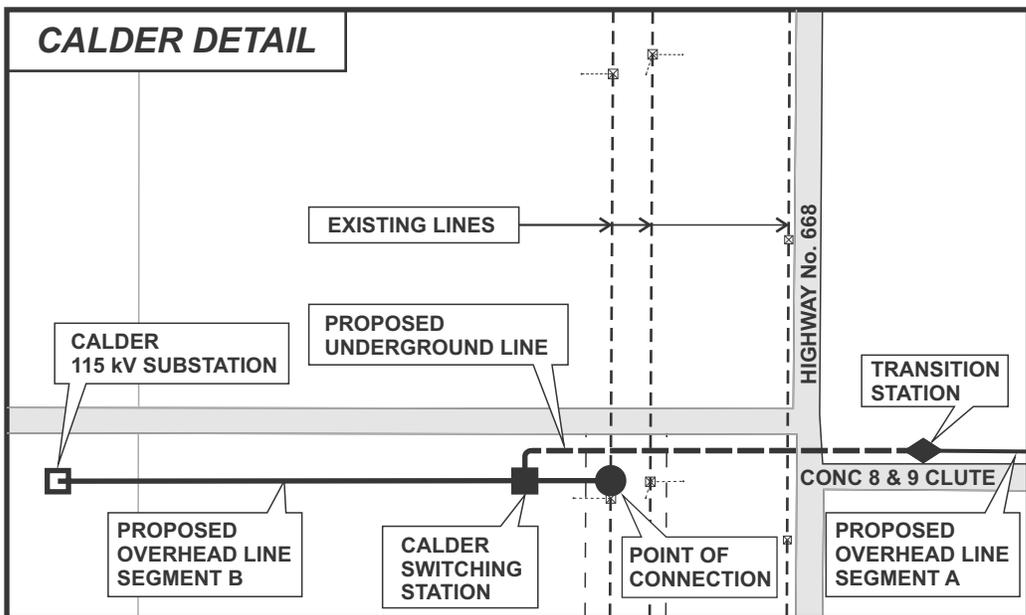
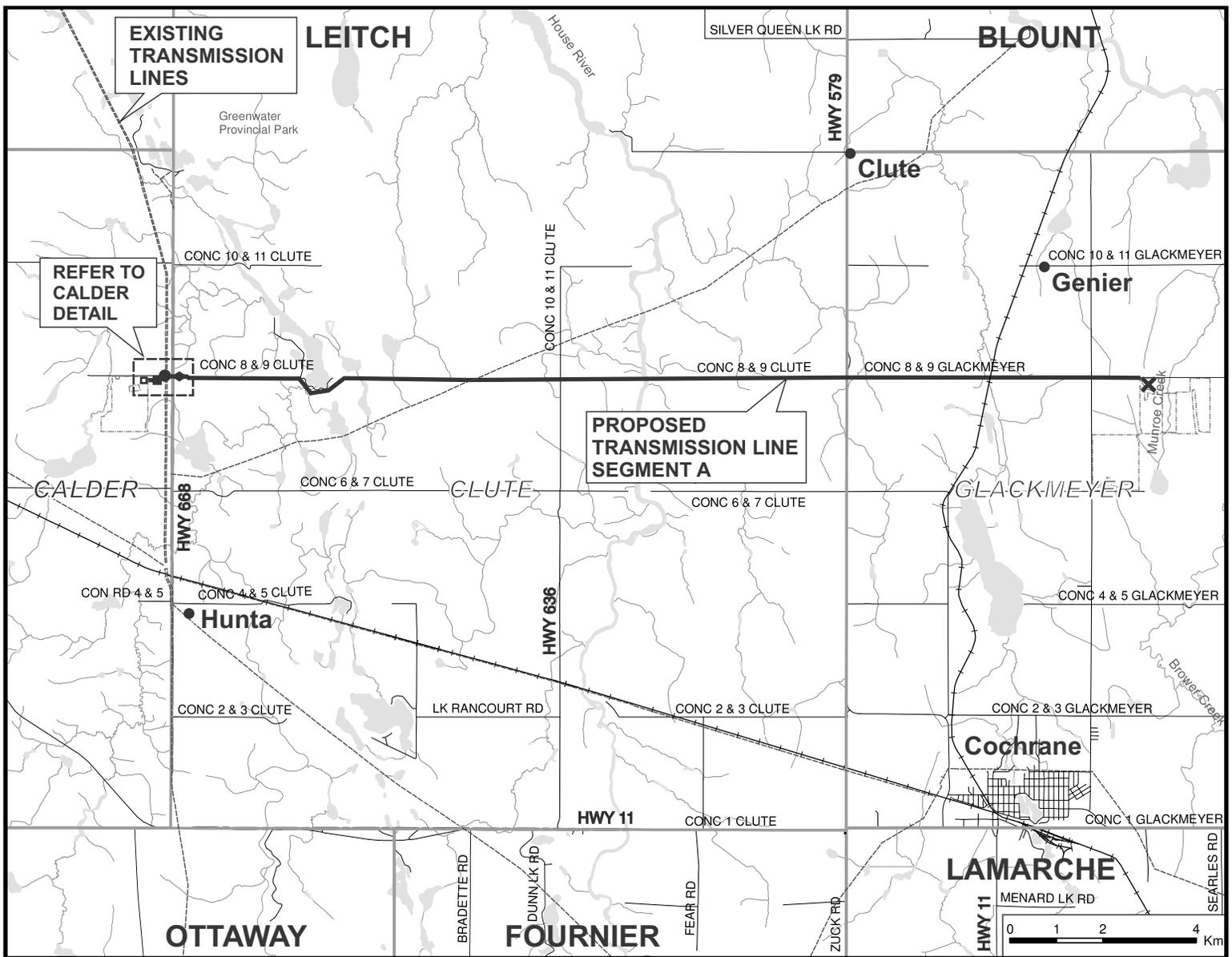
**COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO**

*Original signé par*

Kirsten Walli

Secrétaire de la Commission

**CARTE DE LA LIGNE ET DES INSTALLATIONS DE TRANSPORT D'ÉNERGIE  
PROPOSÉES**



**Proposed Northland Power Solar 115 kV Transmission Line Route for Abitibi, Martin's Meadows, Empire & Long Lakes Solar Projects**